



## **Déclaration liminaire des représentants CGT à la CAP IAM du 13 février 2015**

Mme la présidente, Mesdames, Messieurs, chers Camarades,

En introduction à cette déclaration, nous remercions les électeurs pour la confiance qu'ils nous ont accordée comme lors de la précédente mandature nous permettant de défendre les IAM de tous les grades. Nous sommes aussi pleinement conscients des responsabilités qu'ils nous ont confiées en ces temps extrêmement difficiles pour le Service Public en général et celui de la Mer en particulier et par suite pour ses agents notamment les IAM.

L'inquiétude des agents et de la CGT qui les représente est réelle sur les sujets suivants :

– La **mise en place du FEAMP** à gestion décentralisée ; une grande partie du traitement des aides européennes aux pêcheurs sera du ressort des régions et non plus de l'administration de la Mer dès fin 2015. Les conséquences sur les services se feront rapidement sentir y compris pour les agents de catégorie A. Il y aura moins d'encadrement d'équipe sur moins de sites, accroissant la concurrence sur les postes administratifs (affaires économiques) ;

– La **réforme territoriale relative au regroupement des régions**; elle impactera l'enseignement maritime. Deux des façades maritimes (DIRM) verront la fusion de régions dont la dotation diminue alors que leurs missions s'accroissent ;

– La « **simplification administrative** » ; ce sont les plus fragiles et les plus défavorisés des administrés qui en pâtiront par le biais de la réduction des sites et des agents de proximité (missions plaisance, GM-ENIM, ...) ;

– Le **chantier de réforme statutaire des IAM**.

Ce sujet a connu sa première réponse par la DRH en septembre 2010 dans un courrier adressé à notre syndicat. Pendant trois ans, la bonne volonté de l'administration centrale (DAM et DRH) n'a pas été prouvée. Les représentants de la DAM et de la DRH renvoyant le sujet à des réunions spécifiques jamais programmées !

Enfin, en septembre 2013, au bout de trois ans d'actions de la CGT (dont la grève de février 2012 fortement suivie dans les CSN en métropole), le Secrétariat Général (SG) du ministère donne ordre par écrit à ses services de finaliser le dossier pour fin 2014 (date des élections professionnelles). Suite à cet engagement, deux réunions ont lieu en mars et mai 2014, puis rien depuis.

Fin juin 2014, lors d'une réunion concernant l'évolution statutaire des ITPE, le représentant de la CGT s'est étonné du retard pris par le dossier et de son manque de suivi par les représentants de la DRH. La CGT a fermement rappelé que la condition nécessaire au respect de l'engagement du SG était l'intégration au plus vite et la plus large possible des IAM dans le corps des ITPE.

Le DRH a répondu ce même jour que l'engagement du SG ministériel concernant les IAM sera tenu.

À ce jour, l'administration centrale n'a pas prouvé qu'elle tenait ses propres engagements écrits!

**Nous exigeons donc l'intégration immédiate la plus large possible des IAM dans le corps des ITPE.  
L'administration du ministère doit tenir ces engagements!**

*Une réunion doit être planifiée dans les prochaines semaines, avec un rétro-planning permettant d'aboutir à un projet finalisé dans le premier semestre 2015 ! Il s'agit de la crédibilité du ministère vis-à-vis de ses agents.*

– Le **recrutement** des IAM.

Ce corps, avec les autres catégories d'agents civils, s'acquitte de réaliser la très grande majorité des objectifs communautaires dans des domaines aux exigences quantifiées. Il a été sacrifié statutairement, pendant que d'autres obtenaient des évolutions. Le recrutement des dernières années est effectué à minima!

Pour le concours 2015, nous exigeons un nombre significatif de postes au concours.

Comme vous pouvez l'entendre, nous ne renions rien de notre engagement et de nos luttes à défendre les cadres de statut IAM. Nous exigeons une reconnaissance, un réel déroulement de carrière, une évolution statutaire au cours de l'année 2015.

Nous avons des propositions et voulons en débattre avec l'administration dans le respect de son engagement antérieur et ce dès le début de cette mandature que nous souhaitons écourtée dans son cadre actuel!

Mme la présidente, Mesdames, Messieurs, chers Camarades, nous vous remercions de votre attention.